



tel : 03 24 27 26 78
ou : 06 60 04 16 40
site : www.sdu-08.fr

Section syndicale SDU
Conseil général
des Ardennes
4 Place Gaston Defferre
08000 Charleville-Mézières



Décembre 2017



Irma nous prédit pour 2018

i

... les toujours mêmes turbulences dans le fonctionnement des services qui deviendront dès 2018 le quotidien des agents du Conseil Départemental. D'autant plus que le dernier Comité Technique du 4 décembre 2017 nous prouve une énième fois que la concertation n'a jamais une règle respectée dans le déroulement de ces Comités Techniques. Le rapport de la Cour Régionale des Comptes ne s'y trompe d'ailleurs pas en faisant constat des nombreux dysfonctionnements dont notre syndicat vous avait informé depuis de nombreuses années, et qui s'avèrent aujourd'hui accrédités par cette Chambre.



Le 1^{er} sujet à l'ordre du jour du 4 décembre était sur un thème devenu d'actualité tant il tient à la ligne de coeur, l'égalité hommes-femmes. Nous n'en sommes qu'aux prémices et nous ne manquerons pas de vous tenir informés régulièrement puisque un tract sortira non pas sur l'égalité en matière d'avancements de grade ..., mais bien au contraire sur l'inégalité constatée sur les propositions d'avancements en catégorie C.



Le 2^{ème} dossier visait à une suppression du poste de brigadier d'accueil dans les Maison des Solidarités au motif que la charge de travail ne suffisait pas à maintenir ce poste. Le CD soutenait que le brigadier d'accueil n'avait assuré ses missions qu'à hauteur d'un tiers temps durant l'année 2017. Raisonement qui ne tient pas puisque c'est un poste de renfort, et donc par définition il n'est opérant que pour pallier aux absences d'autres agents d'accueil, ce qui n'empêche pas que les autres temps de travail du brigadier étaient bien évidemment dirigés vers d'autres tâches administratives.

Une suppression de poste qui porte néanmoins à interrogation ..., puisque le CD avait justifié auprès de la Chambre Régionale des Comptes que la restructuration de l'ex-DISA ... permettrait justement **de renforcer les missions d'accueil**. Et c'est écrit noir sur blanc. Ce seraient donc les mêmes aujourd'hui qui, après n'avoir pas su mener à bien leurs souhaits de restructurations dans les accueils en secteur social, veulent déstructurer ce dispositif d'accueil qu'ils n'ont jamais su rendre performant. Il leur a tout de même fallu 10 années de groupes de travail pour plancher sur les accueils ... pour en arriver là !!! Ce qu'ils ne confient bien sûr pas à la vénérable Chambre Régionale des Comptes.

D'ailleurs, petit rappel concernant les suppression de poste, nous avons déjà écrit un tract **“ La pyramide de Maslow ”** en septembre 2016, où nous doutions que ces suppressions soient dues à des restructurations réfléchies, mais bien plus pour satisfaire à des contraintes budgétaires qui étaient liées à la construction budgétivore de l'autoroute A 304.

(3)

Raisonnement également tenu par la Chambre Régionale des Comptes un an plus tard, en mai 2017 qui constate que:

... *‘La politique de recrutement se fait sans schéma pluriannuelle. En l’absence de planification stratégique en gestion des personnels, le département recrute ses agents et gère leurs carrières sans politique proactive. Les décisions en matière de ressources humaines relevant d’une approche essentiellement quantitative et réactive. La réduction des effectifs est la principale solution privilégiée pour contenir la masse salariale’*.

Ainsi se résume par la même analyse portée le syndicat SDU et la Chambre Régionale des Comptes sur le manque d’objectivité quant à la gestion des personnels !

Au final, le poste ne sera donc pas supprimé et une onzième année de réflexion est menée quant à la polyvalence possible de ce poste d’accueil dans une ligne de vie que nous espérons prospère.



Enfin le clou de ce CT fut le très attendu (pas par tous) Rapport d’Observations Définitives de la Chambre Régionale des Comptes. Avec ce rapport c’est un plongeon sur les toutes dernières années de vie du Conseil Départemental, au propre comme au figuré. Car nul ne sait quelle sera l’existence à moyen terme de notre collectivité. Surtout que notre employeur s’est révélé bien plus apte à s’engager dans les dépenses, à ce jour improductives, plutôt qu’à engranger des recettes.

Le premier souci de dépenses/recettes concernera la mise en œuvre de la réforme des logements de fonction du 9 mai 2012. Car dans ce dossier sur les gardiens, le CD va être conduit par la Chambre Régionale à une réflexion d’ampleur après en avoir singulièrement manquée auparavant. SDU connaît particulièrement bien ce dossier des gardiens logés et surtout injustement malmenés en 2015 pour une poignée d’entre eux. Nous nous en étions expliqués dans de nombreux tracts ... (*‘My sweet home’* en mai 2016..., *‘Mais où on va ?’* en juin 2016..., *‘Du devoir et du pouvoir d’équité’* en juin 2017).

Nous reprochions alors au CD d’avoir oublié dans la réforme des concessions de logements, de s’imposer auprès des fonctionnaires d’Etat logés dans les collèges qui doivent répondre à des critères et certaines conditions légales liées aux missions.

A la lecture de ce rapport, la Chambre Régionale des Comptes n’est pas sans rejoindre les positions de notre syndicat dans ses remarques, et les enjoins au CD par ces termes :

‘Le décret n°2012-752 du 9 mai 2012 a supprimé pour les agents publics bénéficiaires d’une concession de logement par nécessité absolue de service ou d’une convention d’occupation précaire, la gratuité des avantages accessoires, l’eau, le gaz, l’électricité et le chauffage’.

‘Les dispositions de l’art R 2124-71 du code de la propriété des personnes publiques relatives au paiement des charges locatives sont applicables à tous les agents publics logés par nécessité absolue de service ou convention précaire, qu’ils relèvent de la fonction publique territoriale ou d’Etat’

(4)

“Les dispositions de l’art R 2124-71 du code de la propriété des personnes publiques relatives au paiement des charges locatives sont applicables à tous les agents publics logés par nécessité absolue de service ou convention précaire, qu’ils relèvent de la fonction publique territoriale ou d’Etat”

“La Chambre Régionales des Comptes demande au département des Ardennes la mise en conformité du régime des concessions de logements”.

C’est précisément ce que notre syndicat demande depuis 2015 ! Et pourtant “Irma” nous prédit que les fonctionnaires d’Etat logés dans les collèges ne seront pas inquiétés par le CD, qui ne saura comment s’y prendre aussi drastiquement en 2018, qu’il a bien pu le faire avec ses fonctionnaire territoriaux en 2015. “Irma” prédit un manque de courage sur ce dossier.

C’est pourtant une opportunité d’être enfin en conformité avec les textes en régularisant les concessions de logements par rapport aux réels nécessités de loger sur place. Cette régularisation générerait de confortables revenus financiers profitables au fonctionnement des services et éviterait bien des suppressions de postes pour raison budgétaire.

Point 2 de ce rapport, la Chambre rappelle que:

“ les collectivités territoriales n’ont pas vocation à verser des retraites aux anciens élus du département. Et les assemblées départementales ne sont pas habilitées à une gestion directe du budget départemental pour le versement de ces pensions. C’est donc à tort que le Conseil départemental a cru pouvoir constituer un régime de retraite au profit de ses élus”.

Nous avons émis 2 tracts très intéressants à ce sujet (“ *La peur des vieux jours*” en 2014 ..., et “*Pertes et profits*” en juin 2015) où nous avons dénoncés ces systèmes de thésaurisation opaques que nos élus ardennais s’étaient octroyés avec l’argent des contribuables. La Chambre nous donne donc raison une fois de plus en ne légitimant pas ces dispositifs financiers ..., et quand d’ailleurs un des représentants SDU demandera si des élus profitent encore de ce dispositif, il lui sera répondu: “Oui pour une vingtaine d’élus” ! Le département ne coule donc pas pour tout le monde et a encore 250 000 euros par an à miser à fonds perdus !

Point 3 du rapport: L’absentéisme.

Alors, soit SDU a soudoyé les magistrats de la Chambres des Comptes, hypothèse improbable ..., soit cette Chambre Régionale lit les tracts SDU, qui sait ? Mais en matière d’absentéisme nous avons écrit en mai 2016 le tract ... “*Ces troubles dont on ne veut rien connaître*” où nous constatons que la prévention des Risques Psychosociaux (RPS) était un échec puisque nous étions passés au stade des Troubles Psychosociaux (TPS), tel que dénoté dans le bilan social biennal du CD avec des chiffres alarmant. Le DRH s’en était défendu.

Eh bien une fois encore la Chambre Régionale parle le même langage que SDU en constatant une nette évolution de l’absentéisme, puisqu’il passe de 12,82 % en 2012, puis 13,62% en 2013, voire 14,51% en 2014 ... et 15,31% en 2015, voici les chiffres officiels qui témoignent d’un réel malaise dans notre administration, malgré que notre DRH s’en défende.